



Renseignement sur retraction d achat de chien

Par **johanna83**, le **01/02/2009** à **19:28**

bonjour,

j'ai vendu un chien de 2ans de pure race et en bonne santé d'apres le veterinaire du nouvel acquereur, celui ci veut se retracter car il declare que son fils est allergique alors qu il possedait le meme style de chien auparavant. le nouveau proprietaire du chien me menace de porter plainte si je ne recupere pas le chien et lui rend son argent. quels sont mes droits? suis je obliger de reprendre le chien et lui rendre son argent? y a t il un delai de retractation pour l achat d un chien?

merci de votre aide

cordialement